

## PORTE DE LA VILLETTE

Depuis la mise en place du CSE MTS et la fin du CHSCT nos terminus sont délaissés. La prévention des risques se résume à une inspection organisée par la Direction avec un élu de la CSSCT. Résultat des courses, les salarié-es subissent une dégradation des conditions de travail. SOLIDAIRES a mené une opération surprise avec l'Inspection du Travail. De nombreux dysfonctionnements ont été relevés sur : les voies de cheminement, l'éclairage, la sécurité incendie et le risque ferroviaire.

### DE NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS EN TERMINUS

Le jeudi 10 décembre 2020, en service nuit, SOLIDAIRES RATP a mené un contrôle au Terminus de Porte de la Villette avec l'Inspection du Travail. Une chose est sûre, on ne s'est pas déplacé pour rien.

Sur la voie A, les cheminements présentent des affaissements, des crevasses. On y trouve de nombreux écrous non signalisés et des câbles débordant sur le cheminement. Sur la voie B, c'est pas mieux, du ballast recouvre les cheminements.

De nombreux néons sont HS et l'éclairage minimum pour circuler en toute sécurité n'est pas assuré. Bien évidemment cela peut aggraver les risques liés à la circulation sur les voies.

Les positions 3PB et 4PB présentent un risque d'électrocution, l'agent est obligé d'enjamber le rail de traction pour accéder à la cabine de conduite ou la quitter.

A également été découvert de la Bromadiolone écrasée tout le long des cheminements au terminus. Ce produit, pour lutter contre la présence des souris, est un Cangérigène Mutagène et Toxique pour la Reproduction (CMR).



#### CODE DU TRAVAIL

##### Article R. 4224-3

*Les lieux de travail intérieurs et extérieurs sont aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre.*

##### Article R. 4223-2

*L'éclairage est assuré de manière à :*

- 1° Eviter la fatigue visuelle et les affections de la vue qui en résultent ;*
- 2° Permettre de déceler les risques perceptibles par la vue.*

### LA DIRECTION DOIT RECTIFIER LE TIR

Notre présence en nuit, le 10 décembre, à Porte de la Villette a inquiété un représentant du personnel. Il s'en est suivi plusieurs messages sur les réseaux pour justifier du travail fait par son syndicat à la CSSCT. Notre contrôle, ce soir là, démontre tout autre chose.

**SOLIDAIRES RATP tire la sonnette d'alarme. Il est plus qu'urgent d'améliorer la situation, le risque d'accident du travail est élevé. Si la Direction de la Ligne 7/7bis n'agit pas, elle s'expose à une « faute inexcusable de l'employeur ».** La section SOLIDAIRES ligne 7/7bis mettra tout en oeuvre pour faire assurer la santé et la sécurité des agentEs.